

Séance du 24 février 2023



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Catherine MOREL -
Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Séverine CELLE - Virginie MONTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia MAUREL

OBJET : Prêt à usage avec Mme DIAS Isabelle

Suite à la résiliation du bail à ferme par Mr CADE Cyrille pour les parcelles AM 378 et AH 114, Monsieur le Maire explique que la commune a reçu plusieurs demandes de location concernant la parcelle AH 114.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de mettre en place un prêt à usage pour la parcelle AH 114 située à Bigorre avec Mme DIAS Isabelle à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir et signer le prêt à usage avec Mme DIAS.

Fait et délibéré en Mairie

le 24 février 2023

Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230224-23_02_003-DE
Reçu le 28/02/2023